



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0844

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2016-2018**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0844**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2016-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Opéra national de Lyon, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement dénommé Opéra national de Lyon qui a pour mission la création, la production, l'organisation et l'exploitation à Lyon, dans la région Rhône-Alpes, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et, plus généralement, de toutes activités artistiques et culturelles. Elle a également pour objet les actions de formation et de médiation des publics dans les domaines lyrique, musical et chorégraphique. L'association peut également réaliser, produire, diffuser des activités phonographiques, radiophoniques, télévisuelles, cinématographiques et audiovisuelles.

Dans ce cadre, l'association sollicite le soutien de la Métropole de Lyon par la signature d'une convention d'objectifs d'une durée de trois ans.

**a) - Objectifs**

La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015. En vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon, "la Métropole est substituée au Département du Rhône [...] dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création ainsi que dans l'ensemble de leurs droits et obligations et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence."

La Métropole de Lyon s'engage, dans la continuité du Département du Rhône, en aidant financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs visés par la Métropole. Cette implication permet ainsi de soutenir la création et la production artistique, et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires. Elle favorise, en outre, le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive. Enfin, elle participe au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles, en inscrivant l'art au cœur de la cité et de la vie collective, rapprochant ainsi la population et les diverses formes de cultures.

**b) - Bilan 2014**

L'activité de l'Opéra national de Lyon se déploie aussi bien à Lyon, dans les différentes salles du bâtiment (grande salle, amphithéâtre, grand foyer, etc.), qu'au niveau régional, national, voire international. Cette activité a donné lieu en 2014 à un total de 422 représentations. 89 opéras ont été diffusés, dont 85 à Lyon et sur la région Rhône-Alpes et 4 à l'échelle nationale et internationale. Cette activité comprend 4 productions d'œuvres contemporaines, 1 création et 6 nouvelles productions. La diffusion de 72 ballets (dont 3 créations) comprend 30 représentations sur Lyon et en région, ainsi que 42 diffusions nationales et internationales. Un total de 211 concerts a eu lieu à l'amphithéâtre et au Péristyle ; 50 autres se sont déroulés à Lyon (37), en région (4) et sur le territoire national et international (9). Enfin, il a été procédé à 14 enregistrements dont 5 radios et 2 télédiffusions.

La fréquentation de l'Opéra national de Lyon reste très élevée avec un total de 117 959 spectateurs dans l'agglomération lyonnaise (et près de 70 000 en tournée), toutes disciplines confondues. Les opéras ont ainsi atteint près de 90 % de taux de fréquentation, avec un total de 65 896 spectateurs dont 54 111 à Lyon. Les ballets ont accueilli 19 169 spectateurs (95 % de taux de fréquentation) dont 17 741 à Lyon. Les concerts ont été vus par 12 944 spectateurs (87 % de taux de fréquentation) dont 11 733 à Lyon. Enfin, le total du public scolaire s'élève à 14 793 élèves pour un taux de fréquentation de plus de 92 %.

Globalement, s'agissant du lyrique, l'année a vu une production contemporaine *Cœur de Chien*, mise en scène par Simon Mc Burney ; le festival était consacré au compositeur Benjamin Britten autour de trois de ses œuvres majeures : *Peter Grimes*, *The turn of the screw* et *Curlew river*. Laurent Pelly a été accueilli à l'Opéra pour la mise en scène du *Comte Ory* coproduit avec la Scala de Milan. L'automne a également été marqué par la production du *Vaisseau fantôme* de Wagner. La saison chorégraphique a débuté au Radiant (Caluire-et-Cuire) qui a accueilli une soirée mixte avec une chorégraphie de Russel Maliphant, une de Maguy Marin et une création de Rachid Ouramdane. Dans le cadre de la Biennale de la danse, deux spectacles ont été présentés à l'Opéra. L'année s'est achevée par une soirée Forsythe/Millepied puis par la reprise de *Cendrillon* de Maguy Marin. Par ailleurs, de nombreuses activités de médiation ont été organisées à destination des publics empêchés et éloignés dont la situation sociale, culturelle, financière ou géographique rend difficile voire impossible l'accès aux activités de l'Opéra (intervention en milieu hospitalier et carcéral, résidence en milieu scolaire, démarche territorialisée, chœur de la Maîtrise ouvert à la diversité, etc.). Enfin, l'activité audiovisuelle a été dense avec en point d'orgue la retransmission du *Comte Ory* dans 14 villes de la région Rhône-Alpes, *Les Contes d'Hoffmann* ayant également fait l'objet d'une captation lors des représentations au Japon.

### **c) - Orientations générales fixées par la convention**

L'activité de l'Opéra national de Lyon s'enracine dans l'agglomération et la région. Elle a également vocation à exercer un rayonnement national et international.

Pour cela, l'Opéra s'appuie sur les structures et effectifs des personnels artistiques permanents suivants (sous contrats de la Ville de Lyon et de l'association), recrutés à l'échelle internationale :

- l'orchestre de l'Opéra national de Lyon, formé de 61 musiciens placés sous la responsabilité d'un chef permanent, complété par deux chefs de chant affectés à l'activité lyrique,
- le chœur de l'Opéra national de Lyon, formé de 34 chanteurs et un pianiste-accompagnateur, placés sous la responsabilité d'un chef de chœur,
- le ballet de l'Opéra national de Lyon, composé de 31 danseurs, deux maîtres de ballet et un pianiste répétiteur, placés sous la responsabilité du directeur de la danse,
- la maîtrise de l'Opéra de Lyon, formée d'un minimum de 80 élèves maîtrisiens, d'un chef de chœur, d'un pianiste-accompagnateur, d'un responsable des études musicales, placés sous la responsabilité d'un directeur des études,
- le studio de l'Opéra de Lyon, au sein duquel des artistes (musiciens, danseurs, chanteurs) en formation sont recrutés chaque saison dans le cadre de productions spécifiques de l'Opéra national de Lyon.

Les missions de l'Opéra national de Lyon sont les suivantes :

#### 1) Mission de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence

L'Opéra national de Lyon maintient et développe un répertoire lyrique et chorégraphique constitué chaque saison de :

- pour le répertoire lyrique : une production contemporaine, soit trois sur la durée de la convention, ainsi que quatre nouvelles productions au moins, y compris les coproductions,
- pour le répertoire chorégraphique : une création ainsi que deux entrées au répertoire de la compagnie,
- pour l'activité de concerts : entre trois et cinq programmes symphoniques par saison.

L'Opéra national de Lyon conduit une politique de commande d'œuvres lyriques et chorégraphiques ainsi qu'une politique complémentaire d'accueil et d'invitation, notamment en faveur des formations de musique baroque et des compagnies de danse internationales. Enfin, il développe des résidences de création avec des artistes, dont l'objet est la réalisation d'un spectacle ou d'une action artistique significative dans son ampleur et dans ses effets.

#### 2) Mission de diffusion et implication territoriale

L'Opéra national de Lyon programme chaque saison entre 75 et 85 représentations lyriques et entre 65 et 75 représentations chorégraphiques.

Il programme à Lyon entre 65 et 75 représentations lyriques, entre 33 et 42 représentations chorégraphiques, entre 8 et 12 concerts, entre 80 et 100 représentations à l'amphithéâtre.

Parmi ces représentations, un certain nombre sera réservé chaque saison au jeune public.

### 3) Développement d'une politique audiovisuelle

La production audiovisuelle de l'Opéra national de Lyon comporte au moins chaque année :

- deux diffusions radiophoniques,
- un enregistrement destiné à la télédiffusion, à la réalisation d'un phonogramme ou d'un vidéogramme du commerce.

### 4) Mission éducative

L'Opéra national de Lyon développe une politique d'éducation artistique des jeunes, en collaboration avec les instances de l'Éducation nationale, qui consiste à les sensibiliser aux activités lyriques et chorégraphiques, notamment par :

- les programmations scolaires,
- un travail d'accompagnement des spectacles et activités : visites, répétitions, rencontres avec les artistes, découverte des métiers, etc.,
- un travail plus approfondi de pratique artistique, mené par des artistes permanents ou en résidence à l'Opéra, dans des dispositifs de type atelier artistique ou classe à projet artistique et culturel, ou toute autre forme permettant un projet de qualité,
- la réalisation d'outils ou de supports pédagogiques destinés aux enseignants, en lien avec les personnes compétentes de l'Éducation nationale (conseillers pédagogiques en éducation musicale, professeurs d'éducation musicale) et des universitaires, tout en privilégiant les établissements prioritaires.

### 5) Mission d'action culturelle

L'Opéra national de Lyon développe une politique d'action culturelle destinée à mobiliser autour de projets artistiques des jeunes et des adultes en situation de précarité économique ou d'éloignement culturel ou sociogéographique. Ces actions, fondées sur la proximité et une approche participative, concernent :

- le public défavorisé au travers de projets mis en œuvre conjointement avec les acteurs œuvrant dans les quartiers en difficulté (éducateurs, animateurs spécialisés et associations),
- les publics spécifiques (handicapés, milieu hospitalier, milieu carcéral, etc.) à travers des projets ou interventions de terrain.

À ces principales missions, s'ajoutent notamment celle d'accessibilité tarifaire et celle de formation et insertion professionnelle (visant à professionnaliser l'entrée dans les métiers du théâtre lyrique et à mieux accompagner les parcours professionnels).

Ainsi, au vu de l'intérêt métropolitain que représente l'Opéra national de Lyon, de notoriété internationale, et afin de garantir la poursuite d'une politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, tout en développant et confortant l'emploi, la Métropole souhaite apporter son soutien à cette association. Ce soutien se matérialise par la signature d'une convention d'objectifs 2016-2018 avec l'Opéra national de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon fixant les conditions du partenariat.

En 2015, le soutien financier de la Métropole de Lyon était de 3,102 M€ sur un budget total d'environ 36 M€. L'annexe financière jointe à la convention, pour la période 2016-2020, est délibérée à titre indicatif. Le montant de la subvention à attribuer par la Métropole de Lyon en 2016 fera l'objet d'une délibération au cours de l'exercice 2016, en fonction des crédits inscrits et votés au budget primitif. Il en sera de même pour les exercices 2017 et 2018. Pour information, pour 2016, le montant prévisionnel de la subvention, qui sera proposée au vote d'un prochain Conseil de la Métropole, serait de 3,009 M€, afin de tenir compte de la contrainte appliquée au cadrage général du budget primitif 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention d'objectifs 2016-2018 à passer entre l'Opéra national de Lyon, la Ville de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon définissant les conditions de leur partenariat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**